

**ARRETE TEMPORAIRE N° 2024-50**  
**PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION**

PUBLIÉ LE  
05 JUIN 2024  
MAIRIE DE LA WANTZENAU

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,  
Vu la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'opération « à l'école en vélo » du 10 juin 2024 matin, pour une parfaite sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation dans les rues des Vergers, des prés, des Vignobles et rue du Hirschfeld.

**Arrête**

**Article 1:** Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

**Le 10 juin 2024 de 7H30 à 08H30,  
rue des Prés, rue des Vergers, rue des Vignobles et rue Hirschfeld à La Wantzenau.**

*Réglementation 2.02.04 : rues et places interdites à la circulation de tous les véhicules*

*Réglementation 4.03.02 : stationnement interdit*

**Directives** : - Route barrée : du 5 au 15 rue des Prés, du 2 au 12 rue des Vergers, du 2 au 8 rue des Vignobles et du 2 au 16 rue Hirschfeld

Des déviations seront mises en place pour l'accès des véhicules motorisés au collège et au groupe scolaire.

**Article 2:** Le stationnement est interdit et qualifié gênant dans la zone.

**Article 3:** L'accès aux riverains est autorisé. La vitesse est limitée à 15 Km/h dans la zone.

**Article 4:** La circulation piétonne et cycliste est autorisée.

**Article 5:** La signalisation réglementaire sera mise en place par les services technique de la commune de La Wantzenau.

**Article 6:** Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**Article 7:** Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole.

Fait à La Wantzenau, le 31 mai 2024

La Maire  
Michèle KANNENGIESER

